

DOSSIER DE PRESSE

SÉCURITÉ

Auch, le 4 juillet 2025

Les bons réflexes pour les départs en vacances

■ Sur la route

De nombreux vacanciers vont prendre la route pour ces congés d'été, l'occasion de rappeler les règles élémentaires de sécurité routière, notamment après le dramatique accident survenu il y a quelques jours.

La période estivale appelle en effet à des sorties en extérieur, avec des cyclistes circulant en file indienne et des randonneurs cheminant sur le bas-côté des routes. Les conducteurs de véhicules légers et de poids lourds doivent adapter leur conduite à ces usagers plus lents et plus vulnérables, en réduisant leur allure, et en évitant des dépassements et rabattements brutaux.

Les chiffres du 1^{er} semestre dans le Gers

	01/01 au 03/07 2024	01/01 au 03/07 2025	Variation
Accidents	75	69	- 8 %
Blessés	98	78	- 20 %
Tués	9	10	+1

Même si l'accidentologie ne présente pas de variation par rapport à l'an passé, les forces de l'ordre déplorent un relâchement dans les comportements.

Retraits de permis [01/01 au 30/06]

	2024	2025	Balance
Alcool	121	146	+25
Vitesse	165	201	+36
Stupéfiants	143	151	+8
Autres	3	10	+7
Total	432	508	+76

Au premier semestre, les contrôles contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants) et les excès de vitesse des usagers de la route ont donné lieu à plus de 500 mesures de rétention de permis, soit 76 de plus qu'à la même période en 2024 (+17,6 %).

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Des contrôles renforcés

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées pour lutter contre les comportements à risque au volant. Ainsi, les opérations de contrôles vont s'intensifier sur le département, notamment durant toute la période des vacances scolaires et aucune tolérance ne sera accordée aux conducteurs dangereux.

Une vigilance particulière

Afin de veiller à la sécurité de tous en ce début de vacances, le préfet du Gers appelle à un comportement responsable des automobilistes et à une plus grande vigilance sur :

- **Le port de la ceinture** : pour tous les passagers du véhicule
- **Le respect des pauses** : toutes les deux heures pour une durée de 15 à 20 minutes
- **Le respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité**
- **La consommation d'alcool avant de prendre le volant**
- **L'utilisation du téléphone au volant**
- **L'état du véhicule** : à vérifier avant de prendre la route (usure et pression des pneus, niveaux d'huile, liquides de frein et de refroidissement, etc.)
- **Le chargement du véhicule** : veillez à la bonne répartition des volumes et des poids et à préserver la visibilité. En cas d'utilisation d'une barre ou d'un coffre de toit ou d'un porte-vélos, ne pas faire dépasser son chargement à l'avant de la voiture et d'un mètre maximum à l'arrière

Attention à la surcharge des véhicules !

- Moins de 5 % de surcharge au-delà du PTAC : 135 euros d'amende
- De 5 % à 20 % de surcharge : 135 euros d'amende, immobilisation du véhicule jusqu'à ce que son poids soit conforme (il va falloir faire du tri sur le bord de la route...)
- Plus de 20 % de surcharge : jusqu'à 1 500 euros d'amende (contravention de 5e classe donnant lieu à convocation devant le tribunal de police) et bien sûr immobilisation du véhicule.

Avant votre départ

- Préparez votre itinéraire en vérifiant la météo, trafic, aires de repos...
- Munissez-vous du nécessaire de sécurité (triangle de signalisation, gilets rétro réfléchissants, trousse de secours, lampe de poche, etc.)

Pendant votre trajet

- Respectez le Code de la route (limitations de vitesse, respect du corridor de sécurité, ...)
- Pensez à vous hydrater pendant le trajet.
- Informez-vous des conditions de circulation tout au long de votre trajet (en écoutant par exemple Autoroutes FM sur la fréquence 107.7.)

Deux-roues motorisés : bien rouler et se protéger

A deux-roue motorisé, les équipements du véhicule et du conducteur sont la seule carrosserie pour se protéger en cas d'accident. Il est donc essentiel de porter les équipements obligatoires et recommandés, de bien gérer son positionnement sur la chaussée et son allure selon les conditions du revêtement routier.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Depuis le début de l'année :

- 15 accidents (4 cyclomoteurs + 11 motos) soit une présence dans 22 % des accidents corporels.

- 5 motards et 3 cyclomotoristes ont été hospitalisés et un motard décédé.

La somnolence au volant : première cause de mortalité sur les autoroutes

- Dès les premiers signes de fatigue, arrêtez-vous et dormez une vingtaine de minutes.

- Évitez également de conduire aux heures où le risque de somnolence augmente sensiblement (entre 2 et 5 heures du matin).

- Même si vous vous sentez en forme, arrêtez-vous au moins un quart d'heure toutes les deux heures, et relaxez-vous avec des étirements, ou une petite marche.



Faire les contrôles de base



Les agents des routes

Ils nous protègent au quotidien sur le bord des routes et des autoroutes, et nous passons sans les voir. Leur métier : sécuriser et entretenir nos routes. Ils sont agents des services de l'État ou patrouilleurs des sociétés concessionnaires, gendarmes ou policiers, pompiers, urgentistes ou dépanneurs et risquent leur vie tous les jours. Certaines de ces personnes qui protègent nos déplacements sont blessées et parfois tuées.



Ces accidents sont malheureusement en augmentation ces dernières années, alors que le Code de la route impose depuis 2018 le respect d'un corridor de sécurité. À l'approche d'une intervention en cours sur la chaussée, les conducteurs doivent

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



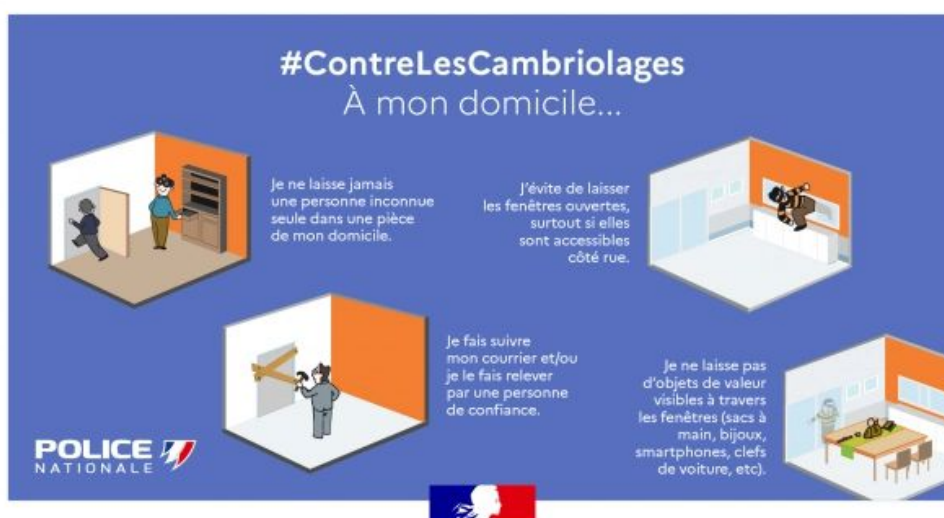
ralentir, s'écarter au maximum, si possible en changeant de voie. Cette règle est trop peu connue.

N'oublions pas les risques tous ces professionnels encourent pour nous protéger sur les routes. Un geste simple pour, à notre tour, les protéger : je ralentis, je m'écarte, j'évite le pire.

■ À votre domicile

Comment limiter les risques de cambriolage ?

- Protection du domicile
 - Équipez la porte d'un système de fermeture fiable,
 - Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, alarme/protection...),
 - Ne laissez pas dans le jardin une échelle, un échafaudage, des outils...
 - N'inscrivez pas le nom et l'adresse du domicile sur le trousseau de clés,
 - Ne déposez pas les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Protection des biens
 - Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation,
 - Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les.
- En cas d'absence prolongée
 - Débranchez tous vos appareils électriques En veille, ordinateur, TV, décodeur, etc., finissent par consommer plus « éteints » qu'en étant allumés. Pour éviter cette consommation inutile, pensez à débrancher ces appareils
 - Videz votre frigo.
 - Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien, etc.)
 - Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance et transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
 - Ne diffusez pas vos dates et photos de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
 - Vous pouvez aussi bénéficier de l'opération tranquillité vacances (**OTV**) en signalant votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.



Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Vous êtes victime d'un cambriolage...

- Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le **17** immédiatement.
- Prenez des photos en attendant l'intervention de la gendarmerie ou de la police.
- Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez pour déposer plainte.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer plainte par le biais d'un courrier papier adressé au procureur de la République.

Les chiffres des cambriolages dans le Gers

Depuis le début de l'année, 414 cambriolages ont été constatés par les forces de l'ordre dans le Gers, soit 123 faits de moins par rapport à l'année 2024. Chiffres très encourageants après une hausse constante depuis plus de 6 ans.

	01/01 au 30/06 2024	01/01 au 30/06 2025	Variation
Zone police	92	56	- 39 %
Zone gendarmerie	445	358	- 19,6 %
Total	537	414	- 22,9 %

Pour la zone gendarmerie, le nombre de cambriolages sur le premier semestre 2025 est en forte baisse, grâce notamment à une présence accrue sur le terrain (opérations Athos, depuis décembre 2024, qui consistent à regrouper à très court préavis la totalité des moyens disponibles, visibles et invisibles, pour répondre à un phénomène ponctuel et créer une vraie insécurité pour les cambrioleurs).

La baisse porte surtout sur les vols par effraction dans les résidences principales (- 27,3 % soit - 68 faits, pour 181 constatés contre 249 l'année dernière). Les résidences secondaires et les LAPA (locaux d'activité professionnelle et associative) baissent respectivement de - 9,5 et - 11,7 %.

Pour la zone police :

- Vol par effractions des résidences principales : 31 en 2025 / 70 en 2024 soit - 55,7 %
- Vol par effractions des résidences secondaires : 5 en 2025 / 7 en 2024 soit - 28,5 %
- Vol par effractions dans les locaux professionnels et associatifs : 13 en 2025 / 10 en 2024 soit + 3 faits
- Vol par effractions autres lieux : 7 en 2025 / 5 en 2024 soit + 2 faits

L'opération tranquillité vacances (OTV)

Ce service permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile. L'inscription à **OTV** permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages.

La police et la gendarmerie assurent des passages réguliers à votre adresse afin de :

- Vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion
- Dissuader les individus mal intentionnés

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH





À la suite de votre inscription au dispositif, des patrouilles sont organisées de jour comme de nuit. L'extérieur de votre habitation est inspecté.

En cas d'anomalie constatée, vous êtes contacté.

Les chiffres dans le Gers

Cette année, **409 demandes** ont déjà été faites auprès des services de police et de gendarmerie.

Comment s'inscrire ?

En ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Ou directement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie en se munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et en conservant le récépissé de demande d'inscription.

Les modalités :

	En zone police	En zone gendarmerie
Quelle résidence ?	Résidences principales (maison appartement, bateau)	Résidences principales et secondaires
Pour quelle durée ?	Entre 3 jours et 90 jours, (soit 3 mois maximum)	Jusqu'à 12 mois
Quand s'inscrire ?	Entre 45 jours et jusqu'à 3 jours avant le départ	Entre 45 jours et jusqu'à la veille du départ

■ Fortes chaleurs et canicule

Se baigner en toute sécurité

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont environ 400 pendant l'été. Les enquêtes épidémiologiques montrent que

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



le nombre quotidien de noyades accidentelles suivies ou non d'un décès, augmente pendant les périodes de fortes chaleurs.

La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, et concerne tous les âges. À tous les âges la baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

Les chiffres des noyades dans le Gers

2024 :

- 3 noyades en piscine : 2 personnes décédées et un enfant de 3 ans en ACR récupéré par les secours ;
- 5 sollicitations en rivière : aucun décès

2025 :

- 2 sollicitations en rivière : 2 personnes décédées

~ Baignades ~ ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR EVITER LES NOYADES



ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

SOYEZ VIGILANT LORSQUE LA DIFFÉRENCE DE TEMPÉRATURE ENTRE L'EAU ET L'AIR EST IMPORTANTE



Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

jeune âge

Pour les enfants

- Avant et pendant la baignade, surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants quand ils jouent au bord de l'eau
 - Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau
 - Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade
- Tout au long de l'année, apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus

Pour les adultes

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



- Avant et pendant la baignade
 - Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
 - Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
 - Se renseigner sur les conditions météorologiques
 - Reporter sa baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...) -
 - Éviter toute consommation d'alcool avant de se baigner
 - Quel que soit le plan d'eau (piscine, mer, lac, rivière...), vérifier la hauteur d'eau disponible avant de plonger ou de sauter.
 - Prévenir un proche avant de se baigner
 - Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante
- Tout au long de l'année Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager

Quelques conseils face aux fortes chaleurs

- Ne vous exposez pas au soleil entre 12 heures et 16 heures
- Hydratez-vous régulièrement
- Protégez-vous du soleil en portant un t-shirt, un chapeau et des lunettes de soleil et en mettant de la crème solaire
- En cas de forte chaleur, passez un maximum de temps dans un endroit frais et humide

Zoom sur la canicule

- Activation du numéro vert canicule info service jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire
- Informations auprès du numéro vert Canicule info service au 0800 06 66 66, joignable de 8 h à 19 h (appel gratuit depuis la France métropolitaine)
- Si vous ressentez les symptômes d'un malaise, appelez le 15 ou le 112

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
 Portable. 06.07.18.25.31
 Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
 32000 AUCH



Social-santé



Urgence

Qui appeler ?



15 Samu

Urgence médicale



17 Police secours

Signaler une infraction



18 Pompiers

Situation de péril ou accident



114 Urgence 114

Accessible par Application, internet et SMS

► Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.



196 et canal 16 En mer

Sauvetage en mer

► Depuis le littoral : appelez le 196 ou le 112.

► En mer : privilégiez le canal 16 de la radio VHF.



112 Europe

Urgence médicale - Infraction - Péril

Service-Public.fr

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

